RONAN DANTEC / LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

un nouveau projet pour la Loire-Atlantique

En abandonnant définitivement le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes (NDDL), le gouvernement a décidé d'en finir avec une situation devenue inextricable. Il a également remis les élu·es de Loire-Atlantique, qu'ils ou elles aient été pour ou contre ce projet, devant leur responsabilité : construire une vision partagée de l'aménagement départemental s'inscrivant dans les défis du 21e siècle, respectant donc les grands enjeux environnementaux et l'équilibre des territoires, socles de la cohésion future de nos sociétés.

L'opposition particulière suscitée par l'idée du transfert à NDDL s'explique par la négation de ces enjeux. En effet, depuis sa naissance dans les années 70, c'est la compétition entre territoires qui a constitué le socle du projet, compétition nourrie de l'idée de l'exclusion de la Bretagne « périphérique » des dynamiques de développement européen et de la nécessité de concentrer – en libérant des espaces urbains – sur Nantes Métropole, les principales activités économiques stratégiques.

Au moment de panser les plaies et de réécrire des coopérations politiques entre celles et ceux qui se sont opposé·es, la tentation est grande de tourner la page sans requestionner les soubassements de ce projet. ce serait une erreur tant cette nouvelle vision partagée dont nous avons tous et toutes besoin nécessite un débat franc et sans tabou.

La dynamique « territoires44 » trouve ici toute sa justification. Elle n'a jamais eu pour objet de se limiter aux élections sénatoriales, même si le très beau succès de notre liste, et je remercie ici encore toutes celles et ceux qui nous ont fait confiance, contribue à crédibiliser cette parole collective nouvelle. cette dynamique s'inscrit justement dans le requestionnement des principes qui ont guidé les choix d'aménagement de la Loire-Atlantique depuis 50 ans, choix en grande partie justifiés par la gravité des crises et mutations auxquelles était confronté l'estuaire dans les années 70-80, mais qui ont trop fait l'impasse sur les équilibres territoriaux et environnementaux.

La Loire-Atlantique est un passionnant territoire de projets, son dynamisme et son attractivité lui donnent des moyens d'action dont rêveraient bien d'autres départements français. Il n'est pas pour autant sans faiblesse, avec des productions énergétiques très liées à des énergies fossiles condamnées à court terme et des déséquilibres de développement entre métropoles et petites villes qui ne se corrigent pas. or j'ai la profonde conviction que c'est précisément un des territoires qui peut inventer de nouvelles formes de développement et trouver des réponses aux fractures territoriales et aux crises écologiques qui menacent nos sociétés de désagrégation.

Nous devons donc en débattre, construire de nouveaux outils, dont un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de l'aire d'influence du grand pôle métropolitain, qui traduisent concrètement cette exigence politique. Dans une année sans élection, cela doit être notre priorité et j'y prendrai toute ma part.

Ronan Dantec

EN CHIFFRES

DEPUIS OCTOBRE 2017

▶ **38 AMENDEMENTS** déposés sur 11 textes, 16 adoptés

▶ **4 CHEFS DE FILAT :**

- loi mettant fin à l'exploitation des hydrocarbures
- loi sur les ordonnances relatives à l'évaluation environnementale,
- loi de finances pour 2018, sur les crédits de la mission « écologie, développement et mobilités durables »
- loi sur le développement durable des territoires littoraux

▶ **1 COLLOQUE ORGANISÉ AU SÉNAT**, le 19 février 2018, sur les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) avec FNE et le RAC

▶ **118 INTERVENTIONS** en séance publique et **34 INTERVENTIONS EN COMMISSION** de l'aménagement du territoire et du développement durable

La compensation des atteintes à la biodiversité : de la création d'un consensus à la concrétisation législative

Adopté le 15 février, le projet de loi ratifiant les ordonnances sur l'évaluation environnementale des projets et la participation du public s'inscrit dans un long chantier de modernisation du droit de l'environnement qui s'est engagé sous la précédente mandature.

chef de file du groupe RDSE pour ce texte, **Ronan Dantec a réussi à faire adopter deux amendements importants, en s'appuyant sur le consensus créé lors des travaux de la commission d'enquête sur la compensation des atteintes à la biodiversité dont il était rapporteur.** À son initiative, deux des propositions du rapport de cette commission qui avait été adopté à l'unanimité, ont ainsi trouvé leur traduction législative avec l'appui de plusieurs membres de la commission d'enquête et du rapporteur du projet de loi. Le premier des amendements vise à **intégrer, dans les études d'impact, les conséquences sur le foncier agricole des projets, y compris les surfaces concernées par les mesures compensatoires.** Le second rend **systématique la réponse écrite du maître d'ouvrage aux éventuelles objections contenues dans l'avis de l'Autorité environnementale**, cette réponse devant être intégrée au dossier soumis à enquête publique. ces deux mesures permettent ainsi de faire progresser les procédures environnementales menées pour la conduite des projets d'aménagement, de créer les conditions indispensables à un débat public transparent et apaisé et une meilleure prise en compte de la biodiversité.

▲ *Ronan Dantec intervenant lors du colloque organisé sur les SRADDET le 19 février 2018*

Aider les collectivités dans leurs projets de transition écologique

La discussion du projet de loi finances 2018 a été l'occasion pour Ronan Dantec de rappeler l'importance du rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des mécanismes de la transition écologique.

Il a soutenu, avec l'appui de l'ensemble des associations de collectivités territoriales, l'adoption au sénat d'un amendement visant à affecter une part de la contribution carbone énergie aux plans climat-air-énergie territoriaux, les PCAET, qui sont le socle des politiques territoriales sur le climat. La mesure a été adoptée à la quasi-unanimité, mais de nouveau Bercy a fait annuler la mesure à l'Assemblée nationale. Dès le début de cette année, les associations de collectivités ont donc sollicité le gouvernement pour qu'un groupe de travail soit installé au plus vite afin de trouver un accord pour financer l'action des collectivités sur ce volet climatique. Après avoir lancé cette proposition de financement lors des Assises nationales de l'énergie à Dunkerque en 2016, Ronan Dantec continuera de faire de ce dossier une de ses priorités politiques.

Mettre fin à l'exploitation des hydrocarbures en France pour respecter nos engagements sur le climat

Le projet de loi mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures en 2040 a été voté au sénat en novembre dernier.

Après un travail approfondi avec les associations environnementales, Ronan Dantec a proposé, avec son collègue Joël Labbé, une série d'amendements qui ont été adoptés **visant à davantage de transparence concernant l'exploitation des hydrocarbures**. Il a défendu, avec succès, **un amendement obligeant les sociétés importatrices d'hydrocarbures sur le sol français de rendre publique**, chaque année à compter du 1er janvier 2019, **l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre unitaire sur l'ensemble du cycle de vie par unité d'énergie des hydrocarbures importés**. cet amendement est important en ce qu'il ouvre la voie au fait de **privilégier les importations d'hydrocarbures dont l'exploitation est la moins impactante** pour l'environnement, la contribution carbone énergie pouvant, par exemple, demain être modulée suivant cette intensité.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en débat à cordemais

Elaborée par le ministère de la Transition écologique et solidaire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est l'outil de pilotage de la politique énergétique créé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015.

Elle exprime **les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental**, afin d'atteindre les objectifs de cette loi. c'est elle, par exemple, qui fixe la part du nucléaire à horizon de 5 et 10 ans.

La révision de la PPE, d'ici la fin de l'année 2018, fera l'objet d'un débat public **piloté par la commission nationale du débat public (CNDP)** et couvrira les périodes 2018-2023 et 2024-2028.

La CNDP a sollicité plusieurs parlementaires en France métropolitaine pour organiser ce débat. **Ronan Dantec a proposé que l'un d'entre eux se déroule à cordemais**, lieu symbolique s'il en est de la question énergétique en France. **Le débat portera ainsi sur l'avenir des centrales thermiques, comme source d'appoint, pour accompagner le développement des énergies renouvelables et sur les questions relatives à la transition des emplois du secteur de l'énergie.**

▲ *Inauguration du parc éolien citoyen d'Avessac le 30 septembre 2017*

DÉBAT PUBLIC
6 AVRIL 2018

La programmation pluriannuelle de l'énergie

vous êtes invités au débat public organisé le 6 avril à l'hippodrome de cordemais à partir de 13h30

DEUX TABLES RONDES :
« Besoin d'appoint dans le développement des énergies renouvelables dans l'ouest »
« Enjeux sociaux de l'évolution des emplois du secteur de l'énergie »

POUR VOUS INSCRIRE :
vu.fr/debat-ppe-cordemais

COLLOQUE
21 AVRIL 2018

« Équilibre des territoires métropolitains et ruraux : quel projet pour le 44 ? »

LE 21 AVRIL 2018 À L'HIPPODROME DE CORDEMAIS

CONFÉRENCE : présentation, par les acteurs, des contrats de réciprocités expérimentés dans le Finistère et le Gers

ATELIERS : économie des territoires et mobilité et transition énergétique, alimentation et environnement

POUR VOUS INSCRIRE :
vu.fr/colloque-Amenagement-Territoire

Après Notre-Dame-des-Landes, une nouvelle vision de l'aménagement du territoire

La décision d'abandon du transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes ouvre un nouveau temps de débat sur l'avenir de la Loire-Atlantique, en particulier l'équilibre des territoires.

Les habitant·es de Loire-Atlantique attendent désormais de nous, élu·es du territoire, la construction d'une nouvelle vision partagée de l'aménagement départemental qui réponde à la fois aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux.

Dans cette optique, l'association Territoires44 organisera, le 21 avril, un colloque sur une nouvelle vision de l'aménagement du territoire, vous y êtes cordialement invité·es.

Agir à l'international

L'accès au financement des acteurs non-étatiques pour le climat

cette année encore, Ronan Dantec a été très actif dans le cadre des négociations internationales sur le climat.

▲*Appel à la mobilisation de la société civile africaine sur le climat par les élus locaux à la COP23 à Bonn, avec notamment Juliet Mekone Sale, directrice régionale Afrique de l'Ouest CGLU-Afrique et Célestine Ketcha Kourtes, maire de Bangangté au Cameroun, présidente du Réseau des femmes élues locales d'Afrique*

L'accessibilité au financement des projets portés par les acteurs non-étatiques et particulièrement les collectivités territoriales pour lutter contre les dérèglements climatiques a été au cœur des arguments qu'il a porté, à la fois lors de la COP 23 à Bonn, mais aussi lors du one Planet summit organisé par la France au mois de décembre 2017. La quinzaine de propositions élaborées et portées par l'association climate chance à cette occasion dessinent une véritable feuille de route pour renforcer et démultiplier l'action. Particulièrement, le volet du **développement urbain et de l'aménagement du territoire constitue une des clés de la réduction des impacts des activités humaines sur le climat**.

La neuvième édition du world urban Forum de Kuala Lumpur au mois de février 2018 a été l'occasion pour Ronan Dantec d'intervenir pour rappeler que les villes sont au cœur des enjeux d'atténuation et d'adaptation.

L'équipe

Ronan Dantec est entouré de trois collaborateur·rices parlementaires.

Au sénat : clément Pecqueux suit les dossiers législatifs relatifs à l'aménagement du territoire, à l'énergie et au climat.

zahra Aïtzegagh travaille sur les dossiers relatifs aux questions environnementales et à la biodiversité. zahra est également en charge des relations presse.

A Nantes : Pierre Gressant est responsable du suivi des dossiers locaux et gère les relations avec les élus du département. Pierre est également en charge de la communication.

L'équipe est à votre disposition.

CONTINUITÉ ET CHANGEMENT DES FONCTIONS

Réélu, Ronan Dantec a conservé la vice-présidence de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, il est également vice-président de la délégation sénatoriale à la prospective.
Le groupe écologiste du sénat n'a malheureusement pas pu être reconduit à l'issue des élections de 2017. **Ronan Dantec continuera de porter la parole écologiste en étant rattaché au groupe du Rassemblement Démocratique et social Européen (RDSE) où chaque membre dispose de sa liberté de parole et de vote.**

sénat
15 rue de vaugirard
75 291 Paris cedex 06
zahra Aïtzegagh 06 83 06 20 38
clément Pecqueux
01 42 34 48 67
r.dantec@senat.fr

Permanence
58 rue Fouré
44 000 Nantes
Pierre Gressant
06 70 31 37 72

Directeur de la publication : Ronan Dantec
Rédacteurs : R.dantec, P.Gressant, C.Pecqueux et Z.Aïtzegagh
crédits photos : ©senat et ©Ronan Dantec
Maquette : l'atelier de l'estuaire
Impression : imprimerie Parenthèses
Imprimé sur papier recyclé à 5 500 exemplaires
Avril 2018